



Condamnation du colocataire

Par **schenardi**, le **11/09/2008** à **23:52**

il y a 17 ans j'etais colocataire d'un appartement hlm avec ma mère.

quelques mois apres je rencontrais celui qui allait devenir mon époux et nous nous sommes installés ensemble.

Depuis ma mère vit tjrs dans le logement que je n'ai occupé avec elle que 8 mois.

Je viens de me voir condamner a payer 47 000 euros par jugement exécutif.

tous les courriers envoyés par la Sa arrivaient au domicile de ma mère sans qu'elle n'ait jamais pris la peine de m'en avertir, car peu de temps après mon départ elle a pratiquement cessé de payer le loyer, chose que j'ignorais.

Cette dernière ayant une petite pension, environ 600 euros/mois, ne peut régler la dette, et je dois moi payer.

avec mon époux nous ne savons pas quoi faire, car nous avons fini en aout de rembourser a la commission de surendettement, nous avons 3 enfants et mon époux n'est pas salarié.

Je reconnais que lorsque je suis partie de chez ma mère, je n'ai effectué aucune démarches auprès de l'organisme afin de les aviser de mon départ.

je peux faire établir des attestations des différents propriétaires de logement que nous avons loués depuis 1991, ainsi que des attestations de personnes qui nous connaissent, et en plus nous n'avons pas de revenus suffisants pour éponger une telle dette!

Que pouvons nous faire?

Ma mère va être expulsée, mais cela ne va pas résoudre notre problème!

comment un organisme HLM attend autant de temps sans chercher a retrouver le colocataire quand il n'y a pas de réponse aux courriers? Pour la convocation au tribunal, ils m'ont bien trouvé!, 17 ans après ils se réveillent, comment est ce possible, comment pouvons nous faire, nous sommes complètement anéantis! N'y a t il pas un délai de prescription?

Merci de l'aide que vous pourrez nous apportez.